

SÉCURITÉ INCENDIE : MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 1

Objectif général	Acquérir la qualification permettant d'exercer la fonction d'Agent du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes dans les ERP et les IGH
Objectifs pédagogiques	Acquérir une technique spécialisée en matière de prévention, de détection et de lutte contre l'incendie, et d'entretien des moyens de secours
Objectifs opérationnels	Être capable d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors de la tenue du poste
Contenus	▪ SECURITE INCENDIE ○ Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH ▪ INSTALLATIONS TECHNIQUES ○ Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir ○ Effectuer l'entretien de base des matériels de sécurité incendie ▪ ROLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE ○ Connaître les limites de son action ▪ CONCRETISATION DES ACQUIS ○ Visites applicatives
Durée/Horaires	43,5 heures soit 6 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h45
Méthodes pédagogiques	Alternance de partie théorique et pratique Participatives et actives
Matériels pédagogiques et techniques	Matériel informatique - Écran Numérique Interactif Plateau technique équipé (PC Sécurité opérationnel) Générateur de foyer écologique à gaz, extincteurs Solution de réalité augmentée XR Fire Trainer Système de vote QUIZZBOX
Méthode de validation	La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.
Documents remis	Délivrance d'un diplôme SSIAP1 par équivalence Délivrance d'une attestation de formation
Public concerné	Hommes ou femmes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, pompiers militaires de l'Armée de terre et de l'Armée de l'air ou des marins pompiers de la Marine Nationale.
Prérequis	Justifier de la situation en tant qu'homme ou femme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, pompiers militaires de l'Armée de terre et de l'Armée de l'air ou des marins pompiers de la Marine Nationale Justifier d'une aptitude médicale conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02/05/05 modifié Être titulaire d'un secourisme en cours de validité (PSC1 datant de moins de 24 mois ou PSE1 ou SST Valides.)
Effectif par session	Minimum 04 personnes – Maximum 15 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.

Équipe pédagogique	
Éric BODET	<u>Formateur & Responsable Pédagogique</u> ○ SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques ○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP)
Denis DULAS Laurent LESCLAUX	<u>Formateur</u> ○ SSIAP 1 et 2 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques ○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP) ○ Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS) ○ Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ○ Hygiène et Sécurité Alimentaire
<i>Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.</i>	